



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Creations d'emplois

Question écrite n° 48282

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la complexité des formalités administratives auxquelles doivent se soumettre les médecins et les chirurgiens-dentistes employeurs. Le développement de l'emploi auprès des professionnels de santé se trouve en effet limité du fait de l'augmentation des charges sociales et fiscales qui alourdissent considérablement les coûts salariaux. Outre la suppression de l'abattement sur les cotisations d'allocations familiales portant sur les salaires inférieurs à 110 % du SMIC, les médecins et les chirurgiens-dentistes sont assujettis à la taxe sur les salaires, ce qui complique encore leurs relations avec l'URSSAF et les services fiscaux. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre afin de simplifier les formalités administratives des médecins et des chirurgiens-dentistes qui emploient des salariés.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48282

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 775